



La région de Naples, en Italie, confrontée à ses déchets.

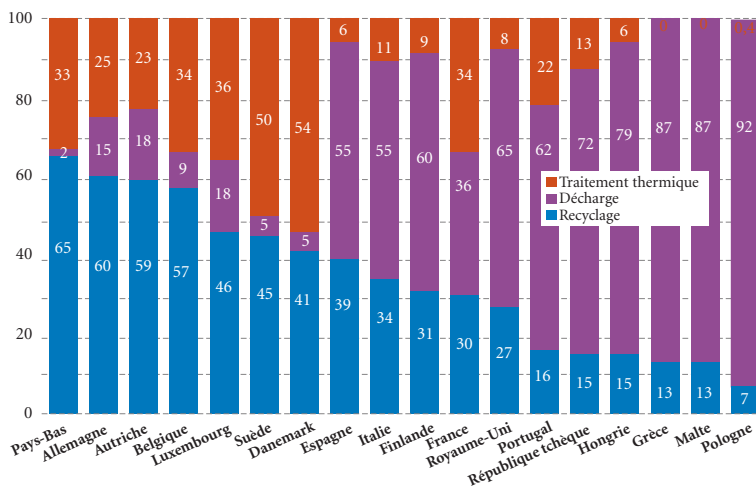
## Les déchets : une énergie incontournable

Voici quelques pistes pour se faire une opinion sur le sujet, notamment grâce aux témoignages de Caroline Jackson et de Dorette Corbey, deux parlementaires européennes spécialistes de la problématique déchets.

### Que deviennent les déchets des 27 pays de l'Union européenne ?

En Europe, chaque personne produit en moyenne 517 kg de déchets municipaux par an et cette production ne cesse de croître, même si heureusement le taux d'accroissement ralentit... Environ 50% des déchets ménagers sont valorisés sous forme matière (recyclage, compostage, méthanisation) ou sous forme énergétique (production d'électricité et/ou de chaleur) par traitement thermique. Les déchets restants finissent en décharge.

Un constat : les États membres qui ont le plus efficacement réduit leur dépendance aux décharges l'ont fait en combinant l'utilisation de l'ensemble des procédés disponibles. Le tableau ci-dessous montre que ce sont les pays dans lesquels les niveaux de recyclage sont les plus élevés qui ont les plus hauts ratios d'incinération et les taux de mise en décharge les plus faibles. Il s'agit, comme on peut le constater, de pays à forte culture écologique.



Les déchets qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés constituent en effet une énergie alternative qui se substitue aux énergies fossiles. Ainsi, en France, les 130 unités de valorisation énergétique des déchets en service assurent une production annuelle d'énergie de 3,34 milliards de kWh (3,34 TWh) sous forme d'électricité et de 9,44 milliards de kWh (9,44 TWh) sous forme de chaleur<sup>1</sup>, ce qui correspond à 1,9 million de tep (tonnes équivalent pétrole) d'énergie

primaire économisée<sup>2</sup>. La France est ainsi première en Europe pour la production d'énergie primaire à partir de déchets urbains solides renouvelables en 2004 et 2005<sup>3</sup>.

Les techniques existantes de valorisation énergétique et de traitement des effluents gazeux liquides et solides ont des effets négligeables sur l'environnement et la santé, comme en témoignent les nombreuses études d'impact et les études sanitaires sur ce sujet. Pourquoi se priver de cette richesse dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et d'augmentation continue du coût des énergies ?

### Comment gérer les déchets ?

On se souvient que ce sujet sensible a fait l'objet d'après débats en France pendant le Grenelle de l'Environnement. En Italie du sud, une actualité récente est venue par ailleurs nous rappeler brutalement qu'une mauvaise gestion des déchets pouvait entraîner des risques sévères pour l'environnement.

Les institutions européennes se préoccupent de ces questions depuis longtemps. Une première directive cadre Déchets a été édictée en 1975 et plusieurs fois modifiée depuis. Le Parlement européen travaille actuellement à une nouvelle révision. L'objectif est de simplifier la législation et d'élaborer des programmes nationaux contraignants favorisant la prévention de production des déchets, leur recyclage et leur valorisation par adoption d'une hiérarchie des modes de traitement réservant l'élimination aux seuls déchets n'ayant pas pu faire l'objet d'une valorisation.

Le Parlement européen examine le projet en deuxième lecture au printemps 2008. L'un des points sensibles restant en discussion porte sur le classement administratif des installations de valorisation énergétique (production d'électricité et/ou de chaleur) dans la catégorie « opération de valorisation » ou « opération d'élimination ». Inutile de dire que le choix de la 2<sup>e</sup> catégorie constituerait un non-sens environnemental.

1. Ademe, *Les Déchets en chiffres*, 2007, pour l'année 2004.  
 2. Observatoire de l'Énergie : *Les Énergies renouvelables en France, 1970-2005*.  
 3. « Primary energy production of renewable municipal solid waste in the European Union in 2004 and 2005 », selon EurObserv'ER, *State of Renewable Energies in Europe*.

Membres du Parlement européen, Caroline Jackson et Dorette Corbey sont très impliquées dans les problèmes environnementaux, et particulièrement dans l'actualisation de la directive Déchets. Au travers de certaines de leurs déclarations, dont nous avons retenu ici quelques extraits, on verra qu'elles se prononcent clairement sur les places respectives que méritent la valorisation énergétique et le recyclage intégrés dans un processus multifilières. Par ailleurs, elles ne cachent pas qu'il est temps de dissiper les mythes entourant l'incinération des déchets qu'il faut arrêter de diaboliser.



### Caroline Jackson

Le Dr Jackson, députée britannique Tory, siège au Parlement européen depuis 1984, au sein du groupe PPE. Elle a présidé la Commission Environnement du Parlement européen de 1999 à 2004. Actuellement rapporteur pour le projet de révision de la directive Déchets, elle dirige les débats au Parlement sur ce sujet. Dans une profession de foi intitulée *Britain's Waste, the lessons we can learn from Europe*, elle interpelle les responsables politiques du Royaume-Uni pour qu'ils prennent modèle sur les pays européens les plus méritants en matière d'environnement.

• **À propos du recyclage solution exclusive...** « Beaucoup d'activistes écologiques proclament qu'un recyclage bien organisé, qu'une meilleure conception des produits, que la réduction des déchets à la source et la réutilisation rendent superflu tout recours à la mise en décharge et à la valorisation énergétique. Cette vision est utopique, car elle ignore totalement les aspects économiques et techniques qu'elle implique. » Caroline Jackson précise : « [...] au Royaume-Uni, le souvenir de l'ancienne génération d'incinérateurs est vivace. Il est activement entretenu par certains écologistes adversaires de l'incinération qui voient en elle l'ennemie du recyclage. Ils ont tort. L'expérience continentale a prouvé que le recyclage et l'incinération peuvent coexister et se compléter avec succès. »

• **À propos de l'alliance de la valorisation énergétique et du recyclage...** « Nous ne devons plus avoir peur de promouvoir et mettre en œuvre des programmes de valorisation énergétique des déchets, étant donné qu'ils sont les compléments nécessaires et utiles d'une politique de promotion du recyclage (...). Le gouvernement n'a pas su attirer l'attention de la population sur les pays continentaux qui font bon usage de cette production d'énergie. Il s'est contenté de contourner le problème, dans la crainte de réactions négatives dues à des informations dépassées. Cela est impardonnable, car le gouvernement sait que nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de l'Union européenne (UE) concernant la réduction des décharges, sans emboîter le pas à d'autres États de l'UE qui se sont mis à la valorisation énergétique des déchets. La nouvelle directive propose que les incinérateurs produisant de la chaleur et de l'électricité avec un bon rendement énergétique soient classés dans la catégorie "valorisation" et non plus "élimination". Inutile de dire que le choix de la 2<sup>e</sup> catégorie constituerait un non-sens environnemental. Si le texte est accepté, il sera peut-être plus facile de convaincre les Britanniques que ces incinérateurs constituent un élément tout à fait respectable d'une politique moderne de gestion des déchets et non un héritage "polluant" appartenant au passé. »

• **Message à l'attention du monde politique britannique :** « Le véritable problème est que les politiques de tous les partis manquent de courage sur ce sujet. Bien qu'ils sachent que le recyclage seul ne pourra venir à bout de tous les déchets qui vont actuellement en décharge, ils ont laissé les fondamentalistes verts diaboliser l'incinération et répandre de fausses informations à son sujet. »



### Dorette Corbey

Dorette Corbey, députée néerlandaise socialiste, siège au Parlement européen depuis 1999, au sein du groupe PSE. Membre de la Commission Environnement du Parlement européen, elle a été le rapporteur pour la directive Emballages et actuellement pour la directive Air. Dans une interview réalisée pour *Afvalforum* et titrée « Energy recovery is a benefit », elle rappelle que la réduction des déchets à la source est pour elle la priorité, et que l'efficacité énergétique doit être à la base de toute politique environnementale. Il est donc logique que les usines d'incinération des déchets soient classées dans la catégorie « valorisation ».

• **La valorisation énergétique est une bonne chose...** « Il faudrait regarder l'impact environnemental des usines d'incinération de déchets de façon rationnelle. J'ai visité l'usine d'Alkmaar et d'autres installations et je sais ce que l'on peut obtenir avec la récupération d'énergie. Je suis impressionnée. La récupération d'énergie est quelque chose de bien. Si nous mettons en œuvre les "Meilleures Techniques Disponibles", l'incinération est une meilleure solution que la mise en décharge, même si cette dernière sera toujours nécessaire. »

• **Révision de la directive : pour un juste classement de la valorisation énergétique...** « [...] L'efficacité énergétique devrait être un des objectifs centraux de la politique de l'environnement. C'est pour cette raison que nous devrions accorder une meilleure place (dans le classement des filières Déchets) à l'incinération avec récupération d'énergie. Par conséquent, je suis en faveur du statut "valorisation" pour les usines d'incinération de déchets urbains. L'énergie à base de déchets est durable à la condition expresse que le procédé soit conforme aux normes environnementales les plus exigeantes, [...] »

Pour conclure, précisons qu'actuellement les usines d'incinération en Europe permettent d'alimenter 21 millions de personnes en électricité et 32 millions en chaleur<sup>4</sup>. **Mais laissons le dernier mot à Caroline Jackson :** « Les réglementations européennes sur l'incinération garantissent un niveau remarquable de protection de l'environnement. La situation énergétique critique que nous connaissons en Europe montre que c'est folie de laisser passer les chances d'utiliser les déchets comme un combustible sûr. De plus, si nous ne réduisons pas les quantités de déchets que nous mettons en décharge, il va falloir payer des amendes à l'UE.

---

4. Source CEWEP.

---

#### Autres sources

- *Britain's Waste, the lessons we can learn from Europe*, par Caroline Jackson.
- Waste Forum (afvalforum), magazine of the Dutch Waste Management Association (VA), Dorette Corbey, "Energy recovery is a benefit", Pieter van den Brand.
- *Ne gaspillez pas vos déchets, c'est une ressource* (Assurre, CEWEP, FEAD, Euroheat & Power, ISWA).